



RAPPORT ANNUEL 2002/03

(DU 1ER OCTOBRE 2002 AU 31 DÉCEMBRE 2003)

- I. ORGANES DE LA SOCIÉTÉ**
- II. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
- III. COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2002/03**
- IV. COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2002/03**

Lausanne, le 7 avril 2004

Y:\Services\Direction Finance\BOUCLMT\EOS\2002_2003\Notes aux comptes EOS\rapport annuel 2003\Rapport annuel EOS 2002-03.doc

I. ORGANES DE LA SOCIETE

CONSEIL D'ADMINISTRATION		<i>Entrée en fonction</i>	<i>Echéance lors de l'AG statuant sur</i>
Madame et Messieurs			
Dominique Dreyer	Président, avocat, Fribourg	2000	2005
Marc-Henri Chaudet	Vice-président, président du groupe CVE-Romande Energie, Rivaz	1995	2004
Daniel Brélaz	Syndic de la Ville de Lausanne, Lausanne	1990	2002/2003
Bernard Comte	Ingénieur-Conseil, Broc	2002	2004
Daniel Mouchet	Président des Services Industriels de Genève, Carouge	2003	2005
Hubert Barde	Administrateur du groupe CVE-Romande Energie, Paudex	2003	2004
Jean-Jacques Monney	Vice-président des Services Industriels de Genève, Genève	1998	2002/2003
Jean Pralong	Président des FMV, St-Martin	2001	2005
Eliane Rey	Conseillère municipale de la Ville de Lausanne, Lausanne	2002	2004
Jacques Rognon	Administrateur-délégué ENSA, Cortaillod	2002	2004
Daniel Schmutz	Ancien Conseiller d'Etat, administrateur du groupe CVE-Romande Energie, La Tour-de-Peilz	2002	2004
Pierre Stephan	Vice-président des Entreprises Electriques Fribourgeoises, Fribourg	1997	2005

SECRÉTAIRE DU CONSEIL

Christian Currat

ORGANE DE RÉVISION

Ernst & Young, Lausanne

II. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présenté à l'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2004

GÉNÉRALITÉ Depuis le mois de mars 2002, Energie Ouest Suisse SA (EOS SA) est détenue, à raison de 99.5%, par EOS HOLDING.

Dès lors, il y a lieu de se référer au rapport annuel de EOS HOLDING pour les informations sur l'activité de la société et sur les comptes.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

La date de la clôture des comptes a été déplacée du 30 septembre au 31 décembre. L'exercice 2002/2003 porte sur une durée exceptionnelle de 15 mois.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 19 décembre 2002, le versement d'un dividende extraordinaire, prélevé sur les réserves d'EOS, de CHF 290 millions a été décidé et versé aux actionnaires, valeur 23 décembre 2002.

COMPTES 2002/2003

Les comptes annuels, sociaux et consolidés figurent ci-après :

- III. Comptes consolidés au 31 décembre 2003 ;
- VI. Comptes sociaux au 31 décembre 2003 .

ORGANE DE RÉVISION

L'Assemblée générale ordinaire du 5 mars 2003 a désigné Ernst & Young SA à Lausanne, comme organe de révision.

Le Conseil d'administration propose de renouveler le mandat de Ernst & Young SA comme organe de révision pour l'exercice 2004.

CONCLUSIONS

Nous soumettons à votre approbation les résolutions suivantes :

Première résolution

Approuver le rapport de gestion, le compte de résultat et le bilan au 31 décembre 2003 ainsi que l'annexe et les comptes consolidés tels que présentés par le Conseil d'administration.

Deuxième résolution

Approuver la proposition du Conseil d'Administration sur l'emploi du bénéfice au bilan de CHF 161'922'433.10 et comportant un dividende de CHF 110.- par action, soit CHF 159'500'000.-.

Troisième résolution

Donner décharge au Conseil d'administration.

Lausanne, le 7 avril 2004

Au nom du Conseil d'administration

Le vice-président :
Marc-Henri Chaudet

Le président :
Dominique Dreyer

III. COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2002/03

	<u>Page(s)</u>
Commentaires	5-6
Compte de résultat consolidé	7
Bilan consolidé	8
Flux de trésorerie consolidé	9
Variation des fonds propres consolidés	10-11
Principes comptables du groupe	12-17
Périmètre de consolidation	18
Notes aux états financiers consolidés	19-35
Rapport du réviseur	36

Remarque :

Dans les tableaux et commentaires qui suivent, les données chiffrées sont exprimées, sauf indication contraire, en milliers de francs suisses (kCHF).

COMMENTAIRES

EFFETS DE LA CONVERSION AUX NORMES COMPTABLES IFRS

Au vu de l'internationalisation croissante de ses activités commerciales et financières et dans un souci de transparence, le Groupe EOS a décidé de présenter des comptes satisfaisant aux exigences internationales, dès l'exercice 2003.

Un résumé de l'impact de ce changement sur les comptes consolidés figure dans les points forts de l'exercice et les détails figurent dans l'annexe aux comptes consolidés.

L'introduction de ces normes a entraîné une nouvelle évaluation de tous les postes du bilan d'ouverture de l'exercice 2001/02 et une reclassification d'une partie d'entre eux ainsi qu'un retraitement du compte de résultat de l'exercice 2001/2002.

L'abandon de l'intégration proportionnelle modifie l'effet de l'augmentation de la participation de 50% à 100% dans Salanfe SA, dans les comptes 2001/2002. La modification du périmètre de consolidation correspond à la moitié du total du bilan de Salanfe avec les normes RPC et à la totalité de ce bilan avec les normes IFRS.

L'adaptation des conséquences comptables de l'accident à la conduite forcée de Cleuson-Dixence est importante. En IFRS, les installations détruites sont totalement amorties au 30 septembre 2001 et dès lors, l'allocation à provision de CHF 57 mio comptabilisée en 2001/2002 en RPC n'a plus lieu d'être en IFRS et améliore d'autant le résultat retraité sous IFRS.

Les amortissements des actifs immobilisés sont recalculés en IFRS sur des valeurs réduites des pertes de valeurs. Il en résulte une baisse de la charge annuelle d'amortissements, dès l'exercice 2001/2002.

Les achats et les ventes du marché de l'énergie sont souvent réalisés auprès des mêmes contreparties. Une compensation des dettes et créances réciproques a été réalisée dans les rubriques "Créances résultant de livraisons et prestations" et "Dettes résultant d'achats et de prestations". La lisibilité économique du bilan en est améliorée.

L'activité de négoce d'électricité a des marges réduites par rapport aux volumes traités. Conformément à la pratique qui s'impose dans la branche, le chiffre d'affaires et les achats y relatifs ne sont plus comptabilisés bruts, mais présentés nets. Le détail est toutefois présenté séparément dans l'annexe. L'analyse du compte de résultat consolidé devient plus pertinente.

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

L'exercice 2002/2003 a une durée exceptionnelle de 15 mois, suite au déplacement de la date de clôture des comptes du 30 septembre au 31 décembre. Une comparaison avec les valeurs de l'exercice précédent de 12 mois s'en trouve donc affectée.

L'exercice 2002/2003 se clôture avec un résultat particulièrement positif qui permet au Groupe EOS de se renforcer et de se positionner idéalement en vue de l'ouverture attendue du marché.

Les conditions météorologiques exceptionnelles de l'été 2003 ont donné des apports records qui ont pu être valorisés à des prix très élevés. Cette augmentation des produits, associée à une maîtrise des charges d'exploitation, ont permis de faire progresser de manière significative le bénéfice avant intérêts et impôts (EBIT) qui passe de CHF 114.5 mio pour l'exercice 2001/2002 à CHF 207.0 mio pour l'exercice 2002/2003.

La progression plus faible du Bénéfice net est due principalement aux dividendes encaissés de d Holding qui ont fortement baissé en 2002/2003 (note 8).

Le résultat des autres participations provient presque exclusivement de dividendes versés par d Holding et du bénéfice sur la vente de cette participation (note 8). La hausse très importante des impôts sur le bénéfice est principalement due à la baisse de la réduction d'impôts sur le rendement des participations liée à la baisse des dividendes reçus de d Holding.

COMMENTAIRES

BILAN

La diminution du total du bilan de CHF 317.5 mio s'explique par des investissements relativement limités et une utilisation d'actifs circulants pour réduire les dettes financières. Les fonds propres représentent le 47.6% du total du bilan au 31 décembre 2003, contre 50,5% au 30 septembre 2002. Le fonds de roulement de CHF 191.8 mio au 30 septembre 2002 diminue à CHF 65.8 mio au 31 décembre 2003.

Au cours de l'exercice sous revue, le Groupe EOS a procédé au versement d'un dividende extraordinaire, prélevé sur les réserves d'EOS, de CHF 290 mio, expliquant ainsi la diminution des fonds propres et du fonds de roulement.

Actif

Les actionnaires de Grande Dixence SA et FMHL SA ont versé d'importantes contributions à ces sociétés pour réduire leur endettement, puis leurs charges financières et d'amortissements. Il en résulte une augmentation des investissements dans les participations au sein des sociétés de partenaires.

Passif

Le désendettement apparaît de manière directe dans les dettes financières à court et long terme pour CHF 118.9 mio et aussi de manière indirecte dans les quotes-parts du groupe aux engagements à court et long terme des sociétés de partenaires de CHF 177 mio (note 13). L'endettement direct et indirect au travers des sociétés de partenaires a été réduit de plus d'un milliard de CHF du 30 septembre 1999 au 31 décembre 2003. Ce désendettement est l'un des aspects de la mise en œuvre du programme de restructuration financière décidé par les actionnaires. Avec le refinancement à des conditions plus favorables, il a permis de réduire de plus de la moitié les charges financières directes et indirectes du Groupe depuis l'exercice 1998/1999.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

CHF'000	Note	2002/2003 (15 mois)	2001/2002 (12 mois)
Chiffre d'affaires net	1	1'321'000	618'912
Contributions spéciales	27	160'839	152'000
Autres produits d'exploitation	2	33'875	28'127
Total des produits d'exploitation		1'515'714	799'039
Achats d'énergie	3	(1'151'128)	(553'913)
Matériel et prestations	4	(27'659)	(17'209)
Charges de personnel	5	(33'942)	(33'516)
Amortissements	6	(55'169)	(40'063)
Autres charges d'exploitation	7	(40'824)	(39'848)
Total des charges d'exploitation		(1'308'722)	(684'549)
Bénéfice avant intérêts et impôts (EBIT)		206'992	114'490
Quote-part au résultat des sociétés associées	14	646	626
Résultat des autres participations	8	39'818	82'418
Coût financier net	9	(25'870)	(31'316)
Bénéfice avant impôts (EBT)		221'586	166'218
Impôts sur le bénéfice	10	(46'921)	(18'325)
Bénéfice net du groupe		174'665	147'893
Parts des minoritaires		(114)	(61)
Bénéfice net		174'551	147'832

BILAN CONSOLIDÉ

CHF'000	Note	31.12.2003	30.09.2002
ACTIF			
Immobilisations corporelles	11	573'652	582'847
Immobilisations incorporelles	12	304'272	328'107
Participations dans des sociétés de partenaires	13	555'264	465'666
Participations dans des sociétés associées	14	3'440	3'170
Autres immobilisations financières	15	10'317	51'844
Total de l'actif immobilisé		1'446'945	1'431'634
Stocks et travaux en cours	16	9'147	8'177
Créances résultant de livraisons et prestations	17	135'127	137'086
Impôts courants à récupérer		208	-
Autres créances et comptes de régularisation	18	42'033	165'855
Liquidités		97'097	305'363
Total de l'actif circulant		283'612	616'481
Total de l'actif		1'730'557	2'048'115
PASSIF			
Capital-actions		145'000	145'000
Versements additionnels		37'935	37'935
Bénéfices accumulés		640'041	850'186
Ecart de conversion		2	(28)
Total des fonds propres du groupe		822'978	1'033'093
Parts des minoritaires		1'605	1'604
Total des fonds propres		824'583	1'034'697
Provisions	19	46'276	48'743
Dettes financières	20	481'994	442'079
Autres engagements	21	21'935	8'846
Impôts différés passifs	10	137'969	89'078
Total des fonds étrangers à long terme		688'174	588'746
Dettes financières	20	109'910	268'678
Dettes résultant d'achats et de prestations	22	69'222	80'067
Impôts courants à payer		782	6'256
Autres dettes et comptes de régularisation	23	37'886	69'671
Total des fonds étrangers à court terme		217'800	424'672
Total des fonds étrangers		905'974	1'013'418
Total du passif		1'730'557	2'048'115

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

CHF'000	Note	2002/2003 (15 mois)	2001/2002 (12 mois)
Bénéfice avant intérêts et impôts (EBIT)		206'992	114'490
Ajustements pour:			
Amortissements	6	55'169	40'063
Gains et pertes sur cessions	2	(877)	(261)
Variation des provisions		(3'469)	(20'875)
Autres		(107'473)	(13'095)
Variation du fonds de roulement		90'127	13'111
Intérêts payés		(21'254)	(29'941)
Impôts payés		(6'715)	138
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		212'500	103'630
Immobilisations corporelles et incorporelles			
Investissements	11, 12	(17'874)	(10'812)
Cessions		3'604	1'230
Acquisitions de filiales (nettes des liquidités acquises)	26	-	(6'245)
Participations dans des sociétés de partenaires et associées			
Investissements	13, 14	-	(1'969)
Cessions		2'500	-
Remboursements		3'812	2'850
Dividendes encaissés		3'925	3'484
Autres participations			
Cessions		17'337	-
Remboursements		2'881	24'780
Dividendes encaissés		23'634	82'418
Octrois et remboursements de prêts financiers		(3'076)	(3'100)
Intérêts encaissés		4'955	11'657
Flux de trésorerie des activités d'investissement		41'698	104'293
Remboursement d'emprunts obligataires		(200'000)	(150'000)
Variation des autres dettes financières		92'899	(796)
Dividendes versés à EOS HOLDING		(355'250)	-
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		(113)	(113)
Vente des actions propres		-	6'286
Flux de trésorerie des activités de financement		(462'464)	(144'623)
Augmentation / (diminution) des liquidités		(208'266)	63'300
Liquidités au début de l'exercice		305'363	242'063
Liquidités à la fin de l'exercice		97'097	305'363

VARIATION DES FONDS PROPRES CONSOLIDÉS

EVOLUTION

CHF'000

	Capital- actions	Versements additionnels	Bénéfices accumulés	Ecarts de conversion	Actions propres	Total des fonds propres du groupe	Part des minoritaires	Total des fonds propres
Etat au 1.10.2001	145'000	37'935	786'184	(24)	(6'286)	962'809	(1'408)	961'401
Vente des actions propres ¹⁾	-	-	(1'421)	-	6'286	4'865	-	4'865
Modification du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-	3'064	3'064
Bénéfice net de l'exercice	-	-	147'832	-	-	147'832	61	147'893
Variation de la juste valeur des instruments financiers destinés à la vente ²⁾	-	-	(82'409)	-	-	(82'409)	-	(82'409)
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	-	(113)	(113)
Ecarts de conversion	-	-	-	(4)	-	(4)	-	(4)
Etat au 30.09.2002	145'000	37'935	850'186	(28)	-	1'033'093	1'604	1'034'697
Etat au 1.10.2002	145'000	37'935	850'186	(28)	-	1'033'093	1'604	1'034'697
Bénéfice net de l'exercice	-	-	174'551	-	-	174'551	114	174'665
Variation de la juste valeur des instruments financiers destinés à la vente ²⁾	-	-	(39'763)	-	-	(39'763)	-	(39'763)
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	-	(113)	(113)
Dividendes versés à EOS HOLDING	-	-	(355'250)	-	-	(355'250)	-	(355'250)
Versements additionnels ³⁾	-	-	10'317	-	-	10'317	-	10'317
Ecarts de conversion	-	-	-	30	-	30	-	30
Etat au 31.12.2003	145'000	37'935	640'041	2	-	822'978	1'605	824'583

1) En mars 2002, les actions propres détenues par Energie Ouest Suisse ont été cédées à leur valeur comptable de KCHF 6'286 millions. Cette transaction a engendré une charge d'impôt de KCHF 1'421 qui est directement portée en diminution des fonds propres.

2) Il s'agit de la diminution de la juste valeur de la participation dans d Holding (notes 8 et 15).

3) Il s'agit de l'effet de l'escompte de l'emprunt convertible non rémunéré versé par les actionnaires (note 20).

VARIATION DES FONDS PROPRES CONSOLIDÉS

EFFETS DE LA CONVERSION DES NORMES RPC AUX NORMES IFRS

CHF'000

	Total des fonds propres du groupe au 30.09.2001	Bénéfice net l'exercice 2001/2002
Selon RPC	575'398	74'497
Provision pour la correction de valeur des installations détruites lors de l'accident de Cleuson-Dixence	1) 93'000	57'000
Installations détruites lors de l'accident de Cleuson-Dixence (valeur comptable nette)	2) (96'038)	1'200
Provision pour le risque de surévaluation des actifs de production et d'approvisionnement	3) 391'800	-
Actifs de production et d'approvisionnements	4) (71'741)	8'574
Participation dans d Holding	5) 122'173	-
Provision pour le démantèlement de la Centrale Thermique de Vouvry SA	6) (11'524)	8'942
Provision pour les avantages octroyés au personnel	7) (17'882)	1'735
Emprunts obligataires	8) 12'758	(2'716)
Autres actifs et passifs	33'507	11'938
Impôts différés	9) (71'308)	(6'362)
Actions propres	10) (6'286)	1'421
Variations du périmètre de consolidation et de la part des minoritaires	8'952	(8'397)
Selon IFRS	962'809	147'832

- 1) En RPC, les installations de Cleuson-Dixence détruites lors de l'accident survenu en décembre 2000 avait fait l'objet d'une provision. En IFRS, cette provision est éliminée car les installations doivent être amorties (voir point 2 ci-dessous). La dotation à la provision inscrite en RPC en 2001/2002 est également éliminée.
- 2) En IFRS, les installations de Cleuson-Dixence détruites lors de l'accident survenu en décembre 2000 sont entièrement amorties à la date du sinistre. L'amortissement inscrit avec effet rétroactif au 1.10.2001 a une incidence positive sur les amortissements ordinaires dès l'exercice 2001/2002.
- 3) En RPC, les pertes de valeur sur les actifs de production et d'approvisionnement étaient représentées sous la forme d'une provision. En IFRS, cette provision est éliminée car elle est remplacée par des corrections de valeur portées en déduction des actifs (voir point 4 ci-dessous).
Au 30.09.2001, aucune norme RPC n'était en vigueur pour codifier la comptabilisation et l'évaluation des provisions et des pertes de valeur. La norme RPC 20 "Dépréciations d'actifs" se serait appliquée pour la première fois dès l'exercice 2002/2003 et la norme 23 "Provisions" dès l'exercice 2004.
- 4) En IFRS, les actifs de production et d'approvisionnement ont fait l'objet d'un examen de leur valeur recouvrable. L'estimation de cette valeur a été réalisée avec effet rétroactif au 1.10.2001. Les pertes de valeur inscrites à cette date ont une incidence positive sur les amortissements ordinaires dès l'exercice 2001/2002.
- 5) En IFRS, la participation dans d Holding est valorisée à sa juste valeur car elle représente un actif financier disponible à la vente. Les variations de la juste valeur n'affectent pas le compte de résultat mais sont inscrites dans les fonds propres.
- 6) En IFRS, le coût du démantèlement de la Centrale Thermique de Vouvry SA devait être provisionné lors de la construction de l'installation. Le coût estimé du démantèlement est porté au bilan avec effet rétroactif au 1.10.2001. La dotation à la provision inscrite en RPC en 2001/2002 est éliminée.
- 7) Le groupe n'a pas appliqué rétrospectivement la norme IAS 19, mais a inscrit dans son bilan d'ouverture l'intégralité des insuffisances d'actifs de son fonds de prévoyance. En outre, les retraites anticipées accordées au personnel ont fait l'objet d'une provision car elles représentent un engagement financier du groupe selon IFRS.
- 8) En IFRS, les emprunts obligataires sont valorisés à leur coût amorti. La différence entre la valeur d'émission et la valeur de remboursement est amortie selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- 9) Les impôts différés découlent essentiellement des différences temporaires constatées en IFRS.
- 10) En IFRS, les actions propres sont portées en déduction des fonds propres. L'impact fiscal résultant de la cession des actions propres est également inscrit dans les fonds propres.

PRINCIPES COMPTABLES DU GROUPE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Energie Ouest Suisse (EOS) est une société anonyme de droit suisse domiciliée à Lausanne. Elle est filiale de EOS HOLDING à hauteur de 99.5%. EOS HOLDING est détenue par:

- Romande Energie SA (RE), Montreux (société du groupe Compagnie Vaudoise d'Electricité, Morges) 28.72%
- Services Industriels de Genève (SIG), Genève 23.02%
- Commune de Lausanne (SIL), Lausanne 20.06%
- Entreprises Electriques Fribourgeoises SA (EEF), Fribourg 15.97%
- Electricité Neuchâteloise SA (ENSA), Corcelles 6.36%
- Forces Motrices Valaisannes SA (FMV), Sion 5.87%

EOS et ses filiales ont pour activité principale la production et le transport d'énergie électrique en Suisse ainsi que la commercialisation d'énergie électrique en Suisse et à l'étranger.

Les comptes consolidés sont pour la première fois établis à la fin de l'année civile. Le groupe a décidé de modifier sa date de clôture afin d'opter pour la même périodicité que ses actionnaires. Ce changement a pour conséquence que l'exercice 2002/03 est arrêté au 31 décembre 2003 (période de 15 mois) et que l'exercice 2001/02 est arrêté au 30 septembre 2002 (période de 12 mois).

Les comptes consolidés de l'exercice 2002/03 ont été adoptés par le Conseil d'administration d'EOS le 7 avril 2004.

BASE DE PRÉSENTATION

Les comptes consolidés sont, pour la première fois, conformes aux normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB. Cette première application a été introduite avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2001.

Les états financiers sont présentés en milliers de francs suisses (CHF'000) et sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à leur juste valeur.

EFFET DE LA PREMIÈRE APPLICATION DES NORMES IFRS

Les valeurs du bilan arrêtées au 30 septembre 2001 ont été retraitées sur la base de principes conformes aux normes IFRS. L'effet de ces retraitements est présenté dans les fonds propres.

Avec l'adoption des normes IFRS, les modifications suivantes ont une incidence majeure sur le bilan et le compte de résultat consolidé:

- Pour les sociétés de partenaires, la méthode de l'intégration proportionnelle a été remplacée par la méthode de la mise en équivalence.
- Les provisions pour le risque de surévaluation des actifs de production ont été remplacées par des pertes de valeur pour les unités de production du groupe et celles des sociétés de partenaires.
- La valeur recouvrable des actifs de production et d'approvisionnement a été estimée pour chaque actif pris individuellement.
- Le chiffre d'affaires de l'activité de négoce d'électricité est présenté selon la méthode nette.

PRINCIPES COMPTABLES DU GROUPE

BASE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés englobent EOS, ses filiales ainsi que les sociétés de partenaires et associées.

Les filiales sont les sociétés contrôlées par le groupe. Le contrôle existe lorsque EOS ou a le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise afin d'obtenir les avantages de son activité (en principe plus de 50% des droits de vote). Les états financiers des filiales sont inclus dans les comptes consolidés selon la méthode de l'intégration globale à partir de la date où le groupe commence et jusqu'à la date où le groupe cesse d'exercer le contrôle.

Les sociétés de partenaires et les sociétés associées sont les entreprises dans lesquelles le groupe exerce une influence déterminante sur les politiques financières et opérationnelles, sans toutefois en exercer le contrôle (en principe entre 20% et 50% des droits de vote). Les états financiers de ces sociétés sont prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence à partir de la date où le groupe commence et jusqu'à la date où le groupe cesse d'exercer une influence déterminante.

Les sociétés de partenaires dans lesquelles le groupe exerce en raison de droits contractuels un contrôle restreint avec plus de 50% des droits de vote ou une influence déterminante avec moins de 20% des droits de vote sont également prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence.

MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les participations nouvellement acquises par le groupe sont consolidées selon la méthode de l'achat. L'écart entre le coût et la juste valeur des actifs nets de la société acquise est porté au bilan au titre de goodwill. Lorsque le goodwill est négatif, il est inscrit au compte de résultat à moins qu'il ne soit lié à des pertes ou à des dépenses futures attendues et identifiées lors de l'acquisition de la participation. Dans ce cas, le goodwill négatif est inscrit au compte de résultat lorsque les pertes ou les dépenses futures sont constatées. Le goodwill des sociétés de partenaires et associées est présenté dans la valeur comptable des participations mises en équivalence.

TRANSACTIONS INTERNES AU GROUPE

Les soldes, les transactions et les profits non-réalisés entre les sociétés du groupe sont éliminés en consolidation. Les profits non-réalisés avec les sociétés de partenaires et associées sont éliminés à hauteur de la quote-part détenue par le groupe dans la société et sont portés en diminution de la participation mise en équivalence. Les pertes non-réalisées sont également éliminées en consolidation à moins qu'elles ne soient liées à une perte de valeur.

TRANSACTIONS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Dans les sociétés du groupe, les transactions en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date du bilan. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont inscrites au compte de résultat.

Toutes les filiales du groupe présentent leurs comptes en CHF à l'exception d'une société associée. La quote-part des actifs nets de cette société est convertie au cours de change en vigueur à la date du bilan et la quote-part du résultat au cours de change annuel moyen. Les différences de change qui surviennent lors de la conversion de ces éléments sont inscrites dans les fonds propres.

CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Le chiffre d'affaires comprend toutes les recettes provenant du transport et de la commercialisation d'énergie électrique, déduction faite des escomptes, des rabais et des pertes de valeur sur créances. Les recettes sont comptabilisées lorsque l'électricité a été livrée.

Dans le cadre de son activité de négoce, le groupe commercialise d'importantes quantités d'électricité qui augmentent considérablement les volumes traités durant l'année. Afin d'améliorer la pertinence et la comparabilité dans le temps de son chiffre d'affaires, le groupe comptabilise le résultat net de ces opérations en se référant aux normes émises en 2002 par le Financial Accounting Standards Board (FASB).

PRINCIPES COMPTABLES DU GROUPE

IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE

Les impôts sur le bénéfice de l'exercice englobent les impôts courants et les impôts différés. L'effet fiscal sur les éléments comptabilisés dans les fonds propres est également inscrit dans les fonds propres.

Les impôts courants correspondent aux impôts dus sur le bénéfice imposable de l'année et les éventuelles corrections d'impôts dus sur le bénéfice imposable d'exercices antérieurs.

Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporaires qui surviennent lorsque les autorités fiscales enregistrent et évaluent les actifs et les passifs avec des règles qui diffèrent de celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés. Ces impôts sont calculés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôts attendus au moment de la concrétisation de la créance ou de l'engagement. Tout changement de taux d'impôt est enregistré au compte de résultat sauf s'il est lié directement aux éléments inscrits dans les fonds propres.

Les impôts différés passifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles imposables à l'exception des goodwill non déductibles. Les impôts différés actifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles et sur tous les reports de pertes déductibles dans la mesure où il est probable que de futurs bénéfices imposables seront disponibles.

PERTES DE VALEUR

Le groupe examine à chaque date de clôture s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte de résultat lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable. Cette appréciation est effectuée sur tous les actifs à l'exception des impôts différés actifs, des stocks et des travaux en cours.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité. Cette dernière est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'actif. Lorsqu'un actif ne génère pas d'entrées de trésorerie qui soient largement indépendantes des autres actifs, la valeur d'utilité est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

La valeur recouvrable est actualisée au taux d'emprunt moyen du groupe majoré d'un taux reflétant les risques inhérents de l'actif. Pour les actifs financiers émis par le groupe, l'actualisation est déterminée au taux d'intérêt effectif de l'actif. Les créances à court terme ne sont pas escomptées.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de la valeur recouvrable. La reprise est inscrite au compte de résultat jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Une perte de valeur constatée pour un goodwill n'est pas reprise au cours d'un exercice ultérieur.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de construction, sous déduction des amortissements et des pertes de valeur cumulés.

Les intérêts sur le financement des immobilisations en cours de construction sont portés au bilan. Les dépenses de remplacement et de rénovation sont portées au bilan lorsqu'elles prolongent la durée d'utilité ou augmentent le niveau de performance de l'objet. Tous les autres coûts sont inscrits au compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de chaque objet. Les actifs de production soumis au droit de retour gratuit sont amortis au maximum sur la durée des concessions. Les immobilisations en cours de construction et les terrains ne sont pas amortis.

PRINCIPES COMPTABLES DU GROUPE

Les durées d'utilité des principales immobilisations corporelles sont:

- Génie civil des usines hydrauliques 80 ans
- Equipements et machines des usines hydrauliques 20 à 40 ans
- Bâtiments, équipements et machines des centrales nucléaires 20 à 40 ans
- Lignes des réseaux de transport et de distribution (THT et HT) 40 à 60 ans
- Postes des réseaux de transport et de distribution 25 à 40 ans
- Bâtiments administratifs 60 à 80 ans
- Autres bâtiments 10 à 25 ans

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, sous déduction des amortissements et des pertes de valeur cumulés.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de chaque objet. Les droits de prélèvement et les droits d'usage sont amortis sur une période équivalente à la durée du droit qui excède généralement 20 ans. Les goodwill des sociétés de partenaires sont amortis au maximum sur la durée des concessions et les autres goodwill sont amortis sur une période de 20 ans.

Les intérêts sur le financement des droits de prélèvement sont portés au bilan.

PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PARTENAIRES ET ASSOCIÉES

Les participations dans les sociétés de partenaires et associées sont inscrites au bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les participations sont comptabilisées pour un montant reflétant la quote-part du groupe dans les actifs nets des sociétés ainsi que le goodwill constaté lors de leur acquisition. Les actifs nets, les goodwill et les résultats de ces sociétés sont évalués sur la base de principes comptables identiques à ceux du groupe.

Lorsque les actifs nets retraités des sociétés de partenaires sont négatifs, la quote-part du groupe est présentée au passif dans les engagements envers des sociétés de partenaires.

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les participations qui ne sont pas mises en équivalence sont considérées comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont évaluées à leur juste valeur. Tous les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés dans les fonds propres. A la vente de l'actif, les gains et les pertes réalisés sont inscrits dans le compte de résultat. Une perte de valeur est inscrite au compte de résultat lorsqu'une perte durable est constatée. La juste valeur est déterminée sur la base de prix du marché ou de techniques d'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés attendus. Lorsque la juste valeur ne peut pas être estimée de façon fiable, les participations sont portées au bilan à leur coût d'acquisition sous déduction des pertes de valeur nécessaires.

Les prêts à long terme octroyés à des sociétés de partenaires sont considérés comme des actifs financiers émis par le groupe et sont évalués au coût amorti.

PRINCIPES COMPTABLES DU GROUPE

STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur nette de réalisation.

Les travaux en cours sont valorisés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux. Lorsque le bénéfice estimé est incertain ou lorsqu'une perte est attendue, ils font immédiatement l'objet d'un ajustement de valeur.

CRÉANCES

Les créances sont considérées comme des actifs financiers émis par le groupe et sont évalués au coût amorti.

LIQUIDITÉS ET TITRES RÉALISABLES

Les liquidités comprennent les fonds de caisse, les avoirs bancaires et postaux ainsi que les placements auprès d'instituts financiers dont l'échéance n'excède pas 90 jours.

Les titres réalisables comprennent les actions et les obligations réalisables en bourse et sont évalués à leur juste valeur. Tous les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont inscrits dans le compte de résultat.

DETTES FINANCIÈRES

Les dettes financières comprennent les emprunts obligataires, les dettes bancaires et les autres dettes de financement.

Les emprunts obligataires sont valorisés à leur coût amorti. La différence entre la valeur d'émission et la valeur de remboursement est amortie selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction sont inclus dans la valeur d'émission.

Les dettes financières qui ne portent pas intérêt sont portées au bilan à leur valeur actuelle. Cette dernière correspond aux flux de trésorerie futurs escomptés au taux d'intérêt prévalant sur le marché à la date à laquelle ces dettes ont été octroyées.

PROVISIONS

Les provisions comprennent les engagements dont l'issue, l'échéance ou le montant est incertain. Elles sont portées au bilan lorsque le groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsqu'une sortie de ressources n'est pas probable ou ne peut pas être estimée de manière fiable, l'obligation n'est pas portée au bilan mais est présentée sous les passifs éventuels.

Lorsque l'effet est significatif, les flux de trésorerie attendus pour éteindre l'obligation sont escomptés. La provision est actualisée au taux du marché majoré le cas échéant d'un taux reflétant les risques spécifiques du passif.

CONTRATS LIÉS À L'ACTIVITÉ DE NÉGOCE D'ÉLECTRICITÉ

Dans le cadre de son activité de négoce d'électricité, le groupe conclut sur le marché OTC des contrats à terme ainsi que des contrats d'option. Lorsqu'ils échoient, les contrats à terme et les contrats dont l'option est exercée débouchent toujours sur une livraison physique d'électricité. Bien que ces opérations ne soient pas des instruments financiers dérivés au sens étroit du terme, ces contrats sont portés au bilan à leur juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés sont inscrits dans le compte de résultat.

PRINCIPES COMPTABLES DU GROUPE

ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE

EOS et les sociétés du groupe sont affiliées à la CPE Caisse Pension Energie qui est une institution de prévoyance collective de la branche juridiquement indépendante fondée sur le régime suisse à prestations définies.

Les engagements et la juste valeur des actifs qui servent à financer ces obligations sont évalués chaque année par un expert indépendant. Les engagements sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte les rentes en cours, les engagements de rentes futures ainsi que les augmentations futures estimées des salaires et des rentes.

Les excédents et les insuffisances de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actuelle des obligations font l'objet d'un traitement différencié.

Les excédents d'actifs ne sont pas portés au bilan car leur utilisation doit être décidée conjointement par les sociétés membres de la CPE et les représentants de leurs employés.

Les statuts de la CPE stipulent que si le bilan technique présente un découvert de plus d'un dixième du passif et que si une amélioration n'est pas prévisible, les contributions doivent être augmentées et/ou les prestations expectatives réduites par une révision des statuts afin de rétablir l'équilibre financier de la Caisse. Dans ce contexte, les insuffisances d'actifs sont portées au bilan pour la partie qui excède les 10% de la valeur actualisée de l'obligation (appelée limite du corridor). Cette partie excédentaire est inscrite au compte de résultat en fonction de la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des employés.

INFORMATION SECTORIELLE

Le groupe est essentiellement actif dans le secteur de l'énergie électrique qui intègre la production, le transport et la commercialisation. Les activités extérieures au domaine énergétique représentent moins de 10% du chiffre d'affaires, du résultat et des actifs nets consolidés. Pour cette raison, aucune information sectorielle n'est présentée en annexe.

GESTION DES RISQUES

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, le groupe est exposé aux risques liés aux prix de l'énergie, aux contreparties, aux taux d'intérêt et aux taux de change. Le management surveille régulièrement l'évolution de ces risques.

RISQUES COMMERCIAUX ET RISQUES LIÉS A L'ACTIVITÉ DE NÉGOCE D'ÉLECTRICITÉ

L'activité de commerce d'énergie est exposée aux risques des marchés européens. Ces risques découlent de la variation des prix de l'énergie qui est due à l'évolution des prix du marché spot ou à terme, à une modification des prix entre marchés et produits ainsi qu'à une dégradation de la liquidité sur ces marchés. Afin de gérer les risques liés à ces variations, le groupe a recours à des instruments physiques et financiers dérivés lorsque cela est opportun. Seules les valeurs patrimoniales et les engagements actuels ou futurs qui ont une forte probabilité de réalisation font l'objet d'une couverture. Au-delà des transactions effectuées dans un but de couverture, l'activité de négoce est soumise à des limites d'exposition au risque prix approuvées par le Conseil d'Administration et régulièrement surveillées par un comité de gestion des risques dépendant du Comité d'audit ainsi que par le management. Les contrats physiques et financiers ne sont conclus qu'avec des contreparties actives sur les marchés de l'énergie répondant à des critères stricts de solvabilité. Une ligne de crédit est fixée pour chaque contrepartie en fonction de sa solvabilité. L'exposition par contrepartie, définie comme la somme des factures en suspens et la valeur de remplacement des positions ouvertes, est surveillée régulièrement et comparée avec la ligne de crédit préalablement fixée par le management. L'activité de commerce international d'énergie est essentiellement traitée en EUR.

RISQUES FINANCIERS

La production et le transport d'électricité requièrent d'importants capitaux. Afin de limiter les effets de la variation des taux d'intérêt, le groupe a recours à un financement à taux fixe qui s'inscrit en principe dans le long terme avec des échéances échelonnées. Les liquidités sont placées à court terme en CHF et en EUR en majorité à taux fixe afin de limiter les risques de variation des taux d'intérêt et de change. Le groupe utilise occasionnellement des instruments financiers dérivés pour atténuer les effets de ces variations. Les placements et les instruments financiers dérivés ne sont réalisés qu'auprès d'établissements financiers de première qualité.

Le règlement du financement et de la trésorerie approuvé par le Conseil d'administration fixe la politique de financement, de couverture de taux d'intérêts et de change ainsi que des opérations autorisées. La validation des contreparties autorisées avec leurs limites est de la responsabilité du Comité d'audit par délégation du Conseil d'administration.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

	Siège	Capital	Activité	Contrôle		Intérêt	
				2003	2002	2003	2002
FILIALES							
Energie Electrique du Simplon SA	Simplon-Dorf	8'000	P	78.2	78.2	78.2	78.2
Centrale Thermique de Vouvry SA	Vouvry	1'000	P	95.0	95.0	95.0	95.0
AlpEnergie Suisse Sàrl	Lausanne	20	P	100.0	100.0	100.0	100.0
Salanfe SA	Vernayaz	18'000	P	100.0	100.0 ¹⁾	100.0	100.0
SOCIÉTÉS DE PARTENAIRES							
Grande Dixence SA	Sion	300'000	P, H	60.0	60.0	60.0	60.0
Cleuson-Dixence, société simple	Sion	-	P	31.8 ²⁾	31.8 ²⁾	72.7	72.7
Forces Motrices Hongrin-Léman SA	Château-d'Oex	70'000	P	39.3	42.9	39.3	42.9
Electra-Massa SA	Naters	40'000	P	23.0	23.0	23.0	23.0
Forces Motrices de Conches SA	Lax	30'000	P	41.0	41.0	41.0	41.0
Société des Forces Motrices du Grand-St-Bernard SA	Bourg-St-Pierre	20'000	P	25.0	25.0	25.0	25.0
Centrales Nucléaires en Participations SA	Berne	150'000	P	33.3	33.3	33.3	33.3
Hydro-Rhône SA	Sion	100	P	30.0	30.0	30.0	30.0
Forces Motrices de Martigny-Bourg SA	Martigny	3'000	P	18.0	18.0	18.0	18.0
Centrale Nucléaire de Leibstadt SA	Leibstadt	450'000	P	5.0	5.0	5.0	5.0
SOCIÉTÉS ASSOCIÉES							
Stucky SA	Lausanne	750	S	39.0	39.0	39.0	39.0
AlpEnergie Italia SpA	Milan	EUR 1'000	C	50.0	50.0	50.0	50.0
Etrans SA	Laufenbourg	7'500	T	14.5	14.5	14.5	14.5

P Production
T Transport
C Commercialisation
S Prestations de services

- ¹⁾ Acquisition de 50% des actions le 1.1.2002. Depuis cette date, Salanfe SA est consolidée par intégration globale. Auparavant, elle était mise en équivalence.
²⁾ Société simple détenue par Grande Dixence SA à hauteur de 68.2%.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1 CHIFFRE D'AFFAIRES NET

CHF'000		2002/2003 (15 mois)	2001/2002 (12 mois)
Ventes et transport d'énergie à			
- des tiers		746'048	247'971
- des actionnaires		525'300	364'911
- des sociétés de partenaires et associées		38'047	11'306
Bénéfice / (perte) sur opérations de négoce		11'605	(5'276)
		1'321'000	618'912
ACTIVITÉ DE NÉGOCE D'ÉLECTRICITÉ			
Ventes		1'543'927	652'559
Achats		(1'537'170)	(656'612)
Corrections de valeur des contrats ouverts en fin de période		4'848	(1'223)
Bénéfice / (perte) sur opérations de négoce		11'605	(5'276)

2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

CHF'000	Note	2002/2003 (15 mois)	2001/2002 (12 mois)
Prestations propres activées	11	6'824	2'675
Variation des travaux en cours		523	3'760
Gains sur ventes d'immobilisations corporelles et incorporelles		877	261
Dissolutions de provisions	19	622	507
Autres produits d'exploitation avec			
- des tiers		10'905	11'645
- des actionnaires		3'479	1'578
- des sociétés de partenaires et associées		9'532	7'242
- des autres parties liées		1'113	459
		33'875	28'127

3 ACHATS D'ÉNERGIE

CHF'000	Note	2002/2003 (15 mois)	2001/2002 (12 mois)
Achats d'énergie auprès			
- de tiers		(738'294)	(285'122)
- d'actionnaires		(120'355)	(43'672)
- de sociétés de partenaires	13	(277'479)	(225'119)
Option financière en faveur d'un actionnaire	27	(15'000)	-
		(1'151'128)	(553'913)

4 MATÉRIEL ET PRESTATIONS

CHF'000		2002/2003 (15 mois)	2001/2002 (12 mois)
Matériel et prestations acquis auprès			
- de tiers		(19'384)	(12'969)
- d'actionnaires		(967)	(1'082)
- de sociétés de partenaires et associées		(2'762)	(3'141)
- d'autres parties liées		(4'546)	(17)
		(27'659)	(17'209)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

5 CHARGES DE PERSONNEL

CHF'000	Note	2002/2003 (15 mois)	2001/2002 (12 mois)
Salaires, traitements et autres		(28'217)	(26'722)
Charges de prévoyance	24	(1'007)	(1'177)
Autres charges sociales		(3'534)	(3'276)
Autres charges du personnel		(1'184)	(2'341)
		(33'942)	(33'516)

A la date du bilan, l'effectif du groupe, converti en postes à plein temps est de 171 (264 l'année précédente). Depuis le mois de juin 2003, Hydro Exploitation SA a repris le personnel des usines hydrauliques du groupe (96 postes à plein temps). Hydro Exploitation SA est une société proche (autres parties liées) qui assume la maintenance et l'exploitation d'usines hydrauliques.

6 AMORTISSEMENTS

CHF'000	Note	2002/2003 (15 mois)	2001/2002 (12 mois)
Amortissements ordinaires des			
- immobilisations corporelles	11	(28'906)	(20'814)
- immobilisations incorporelles	12	(26'263)	(19'249)
		(55'169)	(40'063)

7 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

CHF'000		2002/2003 (15 mois)	2001/2002 (12 mois)
Redevances hydrauliques		(12'712)	(9'596)
Energie de pompage et de restitution		(1'128)	(989)
Débours, frais de déplacement et de représentation		(1'682)	(1'974)
Assurances		(1'115)	(928)
Impôts sur le capital, autres impôts et taxes		(5'810)	(2'864)
Frais d'administration payés à			
- des tiers		(6'170)	(12'186)
- des actionnaires		(2)	(10)
- des sociétés de partenaires et associées		(1'962)	(1'380)
- des autres parties liées		(8'878)	(4'931)
Autres charges d'exploitation payées à			
- des tiers		(822)	(4'679)
- des actionnaires		(352)	(301)
- des sociétés de partenaires et associées		-	(10)
- des autres parties liées		(191)	-
		(40'824)	(39'848)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

8 RÉSULTAT DES AUTRES PARTICIPATIONS

CHF'000	2002/2003 (15 mois)	2001/2002 (12 mois)
Dividende d Holding	23'628	82'410
Bénéfice sur cession de d Holding	16'184	-
Autres produits	6	8
	39'818	82'418

La société d Holding a cessé toute activité et prévoit d'entrer en liquidation dans un avenir proche. Dans cette optique, elle s'emploie à réaliser tous ses actifs et à honorer le solde de ses engagements. Ces efforts se sont traduits par le versement d'importants dividendes de substance durant les deux périodes sous revue. En 2003, le groupe a cédé sa participation.

9 COÛT FINANCIER NET

CHF'000	Note	2002/2003 (15 mois)	2001/2002 (12 mois)
Produits d'intérêts		3'752	8'186
Charges d'intérêts		(30'316)	(37'712)
Gains et pertes de change, nets		1'436	(1'285)
Frais bancaires, commissions et autres		(742)	(505)
		(25'870)	(31'316)
COMPOSANTS DES PRODUITS D'INTÉRÊTS			
Intérêts sur prêts financiers auprès			
- de tiers		1'018	5'335
- des actionnaires		22	6
- de sociétés de partenaires et associées		1'242	929
- d'autres parties liées		202	427
Intérêts sur liquidités		1'100	1'110
Intérêts capitalisés	11, 12	168	379
		3'752	8'186
COMPOSANTS DES CHARGES D'INTÉRÊTS			
Intérêts sur emprunts obligataires		(18'689)	(29'698)
Intérêts sur dettes bancaires et hypothécaires		(1'568)	(1'396)
Intérêts sur autres dettes financières envers			
- des tiers		(5'626)	(4'328)
- des actionnaires		(3'301)	(28)
- des sociétés de partenaires et associées		(785)	(2'007)
- des autres parties liées		(5)	-
Effets de l'actualisation des provisions	19	(342)	(255)
		(30'316)	(37'712)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

10 IMPÔTS

CHF'000	2002/2003 (15 mois)	2001/2002 (12 mois)
IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE		
Impôts courants	(1'034)	(4'700)
Impôts différés	(45'887)	(13'625)
	(46'921)	(18'325)
COMPOSANTS DES IMPÔTS COURANTS		
Impôts concernant l'exercice	(1'028)	(5'348)
Economie liée aux pertes reportables	-	46
Impôts concernant des exercices antérieurs	(6)	(819)
Impôts sur éléments comptabilisés dans les fonds propres	-	1'421
	(1'034)	(4'700)
COMPOSANTS DES IMPÔTS DIFFÉRÉS		
Participations mises en équivalence	(8'533)	24'100
Immobilisations corporelles	(136)	(170)
Immobilisations incorporelles	(259)	(207)
Autres actifs	951	(2'091)
Provisions	(1'283)	(2'743)
Autres passifs	(326)	1'792
Contributions spéciales	(36'301)	(34'306)
	(45'887)	(13'625)
EXPLICATION DE LA CHARGE D'IMPÔTS		
Taux d'imposition moyen du groupe	22.56%	22.45%
Résultat du groupe avant impôts (EBT)	221'586	166'218
Impôts sur le bénéfice au taux moyen du groupe	(50'002)	(37'323)
Charges et produits sans effets fiscaux	3'087	19'781
Impôts courants concernant des exercices antérieurs	(6)	(819)
Pertes fiscales et crédits d'impôts différés non enregistrés	-	46
Autres	-	(10)
	(46'921)	(18'325)
CHF'000	31.12.2003	30.09.2002
IMPÔTS DIFFÉRÉS AU BILAN		
Impôts différés actifs	-	-
Impôts différés passifs	(137'969)	(89'078)
	(137'969)	(89'078)
COMPOSANTS DES IMPÔTS DIFFÉRÉS AU BILAN		
Participations mises en équivalence	(58'544)	(50'014)
Immobilisations corporelles	(1'547)	(1'411)
Immobilisations incorporelles	1'219	1'478
Autres actifs	(4'144)	(5'095)
Provisions	(1'833)	(550)
Autres passifs	(2'513)	820
Contributions spéciales	(70'607)	(34'306)
	(137'969)	(89'078)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

CHF'000	Bâtiments et terrains	Installations de production	Installations de transport	Autres	Projets en cours	Total
Valeurs brutes au 30.09.2001	82'573	272'916	594'477	58'223	8'928	1'017'117
Modification du périmètre de consolidation ¹⁾	1'190	134'557	-	28	680	136'455
Investissements	4	-	1'867	733	7'945	10'549
Prestations propres activées	-	-	-	-	2'675	2'675
Intérêts capitalisés	-	-	374	-	-	374
Sorties	(7)	(205)	-	(2'193)	(962)	(3'367)
Transferts	(336)	(1'358)	6'205	7'961	(12'472)	-
Valeurs brutes au 30.09.2002	83'424	405'910	602'923	64'752	6'794	1'163'803
Amortissements cumulés au 30.09.2001	(19'441)	(237'470)	(174'612)	(49'617)	-	(481'140)
Modifications du périmètre de consolidation ¹⁾	(852)	(80'544)	-	(4)	-	(81'400)
Amortissements ordinaires	(757)	(2'609)	(13'855)	(3'593)	-	(20'814)
Sorties	-	205	-	2'193	-	2'398
Transferts	54	1'766	(1'820)	-	-	-
Amortissements cumulés au 30.09.2002	(20'996)	(318'652)	(190'287)	(51'021)	-	(580'956)
Valeurs nettes au 30.09.2002	62'428	87'258	412'636	13'731	6'794	582'847
Valeurs brutes au 30.09.2002	83'424	405'910	602'923	64'752	6'794	1'163'803
Investissements	-	-	435	1'202	15'974	17'611
Prestations propres activées	-	-	-	-	6'824	6'824
Intérêts capitalisés	-	-	168	-	-	168
Sorties	(6)	(1'497)	-	(8'586)	(3'523)	(13'612)
Transferts	-	5'074	2'369	1'874	(11'482)	(2'165)
Valeurs brutes au 31.12.2003	83'418	409'487	605'895	59'242	14'587	1'172'629
Amortissements cumulés au 30.09.2002	(20'996)	(318'652)	(190'287)	(51'021)	-	(580'956)
Amortissements ordinaires	(943)	(4'180)	(17'434)	(5'547)	(802)	(28'906)
Sorties	-	1'497	-	8'586	802	10'885
Amortissements cumulés au 31.12.2003	(21'939)	(321'335)	(207'721)	(47'982)	-	(598'977)
Valeurs nettes au 31.12.2003	61'479	88'152	398'174	11'260	14'587	573'652

¹⁾ Il s'agit de l'entrée dans le périmètre de consolidation le 1.1.2002 de Salanfe SA.

Les installations de production ont fait l'objet d'une estimation de leur valeur recouvrable. Les pertes de valeur constatées lors de cet examen sont contenues dans les amortissements cumulés.

A la date du bilan, la valeur d'assurance d'incendie des bâtiments, des machines et des équipements s'élèvent à CHF 732 millions (CHF 791 millions l'année précédente).

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

12 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

CHF'000	Droits d'usage acquis	Droits de prélèvement	Autres	Total
Valeurs brutes au 30.09.2001	38'430	835'096	526	874'052
Investissements	83	-	180	263
Intérêts capitalisés	5	-	-	5
Valeurs brutes au 30.09.2002	38'518	835'096	706	874'320
Amortissements cumulés au 30.09.2001	(12'469)	(513'969)	(526)	(526'964)
Amortissements ordinaires	(819)	(18'250)	(180)	(19'249)
Amortissements cumulés au 30.09.2002	(13'288)	(532'219)	(706)	(546'213)
Valeurs nettes au 30.09.2002	25'230	302'877	-	328'107
Valeurs brutes au 30.09.2002	38'518	835'096	706	874'320
Investissements	-	-	263	263
Intérêts capitalisés	-	-	-	-
Transferts	-	-	2'165	2'165
Valeurs brutes au 31.12.2003	38'518	835'096	3'134	876'748
Amortissements cumulés au 30.09.2002	(13'288)	(532'219)	(706)	(546'213)
Amortissements ordinaires	(1'023)	(22'812)	(2'428)	(26'263)
Amortissements cumulés au 31.12.2003	(14'311)	(555'031)	(3'134)	(572'476)
Valeurs nettes au 31.12.2003	24'207	280'065	-	304'272

Les droits de prélèvement ont fait l'objet d'une estimation de leur valeur recouvrable. Les pertes de valeur constatées lors de cet examen sont contenues dans les amortissements cumulés.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

13 SOCIÉTÉS DE PARTENAIRES

CHF'000	Note	31.12.2003	30.09.2002
Participations dans des sociétés de partenaires		555'264	465'666
Engagements envers des sociétés de partenaires	21	(6'935)	(8'846)
		548'329	456'820

MOUVEMENTS

CHF'000	Grande Dixence SA et Cleuson-Dixence ¹⁾	Autres sociétés de partenaires actifs ³⁾	Autres sociétés de partenaires passifs ³⁾	Total
Valeurs nettes au 30.09.2001	344'475	127'301	(10'386)	461'390
Modification du périmètre de consolidation ⁵⁾	-	(8'988)	-	(8'988)
Quote-part du groupe au résultat ⁴⁾	(1'954)	8'324	2'552	8'922
Investissements	-	1'798	-	1'798
Mouvements du compte-courant ²⁾	(2'850)	-	-	(2'850)
Dividendes	-	(2'440)	(1'012)	(3'452)
Valeurs nettes au 30.09.2002	339'671	125'995	(8'846)	456'820
Valeurs nettes au 30.09.2002	339'671	125'995	(8'846)	456'820
Quote-part du groupe au résultat ⁴⁾	59'381	39'039	2'923	101'343
Sortie	-	(2'503)	-	(2'503)
Mouvements du compte-courant ²⁾	(3'812)	-	-	(3'812)
Dividendes	-	(2'507)	(1'012)	(3'519)
Valeurs nettes au 31.12.2003	395'240	160'024	(6'935)	548'329

1) Grande Dixence SA, dont le groupe détient 60% des voix, est portée au bilan par mise en équivalence car le groupe n'exerce pas le pouvoir exclusif de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société. Il doit en effet obtenir une majorité qualifiée dans le cadre de certaines décisions contractuelles et statutaires importantes.

Dans cette même logique, Cleuson-Dixence est également mise en équivalence. Grande Dixence SA détient en effet 15/22^{ème} des parts de Cleuson-Dixence alors que le groupe n'en détient directement que 7/22^{ème}. Bien que la société simple Cleuson-Dixence ne soit pas une société au sens juridique, le groupe ne l'a pas consolidé par intégration proportionnelle telle que recommandée par IAS 31.25, mais a opté pour la méthode alternative de la mise en équivalence autorisée par IAS 31.32.

2) De par son statut juridique, Cleuson-Dixence ne dispose pas de fonds propres. Son financement est entièrement assuré par ses propriétaires. Dès lors, le compte-courant entre la société simple et le groupe est porté au bilan en tant que participation mise en équivalence.

3) Les sociétés de partenaires sont prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part aux actifs nets, retraités selon les normes comptables du groupe, est présentée à l'actif dans les participations. Lorsqu'elle est négative, cette quote-part est présentée au passif dans les engagements.

Les actifs nets négatifs découlent essentiellement de pertes de valeur constatées lors de l'estimation de la valeur recouvrable des actifs de production et d'approvisionnement conformément aux normes comptables du groupe. Dans ce contexte et étant donné son obligation de couvrir leurs charges, le groupe porte au passif son engagement envers les sociétés de partenaires.

4) En raison de l'obligation contractuelle du groupe de couvrir les charges des sociétés de partenaires en contre-partie de l'énergie prélevée, la quote-part au résultat net, retraité selon les normes comptables du groupe, est englobée dans les achats d'énergie auprès de sociétés de partenaires car il représente un excédent ou une insuffisance de produits.

5) Il s'agit de Salanfe SA qui est consolidée par intégration globale depuis le 1.1.2002.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS DE GRANDE DIXENCE SA ET CLEUSON-DIXENCE

	Valeurs brutes retraitées 2002/2003	Valeurs brutes retraitées 2001/2002	Quote-part du groupe 2002/2003	Quote-part du groupe 2001/2002
CHF'000				
Immobilisations corporelles	1'430'305	1'458'593	990'567	1'009'898
Immobilisations incorporelles	14'361	14'601	10'444	10'619
Immobilisations financières	19'763	16'200	11'861	9'720
Actifs circulants	51'931	110'758	31'395	66'670
Engagements à long terme	(789'099)	(1'005'698)	(473'459)	(603'419)
Engagements à court terme	(291'982)	(256'216)	(175'568)	(153'817)
Actifs nets	435'279	338'238	395'240	339'671
Produits reçus des partenaires	184'174	156'589	112'388	94'430
Charges et autres produits d'exploitation	(89'378)	(164'672)	(53'007)	(96'384)
Résultat net - Excédent / (Insuffisance) de produits ¹⁾	94'796	(8'083)	59'381	(1'954)

1) En raison de l'obligation des actionnaires de couvrir les charges des sociétés de partenaires, le résultat net, retraité selon les normes comptables du groupe, représente un excédent ou une insuffisance de produits qui est imputé aux achats d'énergie du groupe. Les comptes sociaux des sociétés de partenaires ne sont pas déficitaires.

Le 12 décembre 2000, le puits blindé de la conduite forcée qui appartient à Cleuson-Dixence et qui amène les eaux du barrage de la Grande Dixence à l'usine de Bieudron s'est rompu. La remise en service de l'aménagement nécessitera la reconstruction complète du blindage et d'autres travaux représentant un investissement de l'ordre de CHF 250 millions. Les études et travaux prévus à cet effet débutent en 2004 et devraient se terminer en 2008. A la suite de cet accident, le groupe a entamé une procédure civile contre le consortium de construction qu'elle estime responsable et lui réclame CHF 150 millions pour la reconstruction et le manque à gagner. Les conclusions définitives de l'enquête pénale, qui ne sont pas connues, et la faillite d'un des trois partenaires du consortium constituent des éléments d'incertitude importants. Dans ce contexte, le groupe a entièrement amorti la valeur comptable du blindage qui s'élevait à CHF 132 millions mais a renoncé à porter au bilan les indemnités.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

CHIFFRES CLÉS DES AUTRES SOCIÉTÉS DE PARTENAIRES ACTIFS

CHF'000	Valeurs brutes retraitées 2002/2003	Valeurs brutes retraitées 2001/2002	Quote-part du groupe 2002/2003	Quote-part du groupe 2001/2002
Immobilisations corporelles	510'746	527'317	178'354	191'439
Immobilisations incorporelles	632'375	692'204	210'790	230'735
Immobilisations financières	301	21	122	7
Actifs circulants	93'947	64'271	31'593	21'116
Engagements à long terme	(537'191)	(650'346)	(181'600)	(223'420)
Engagements à court terme	(235'417)	(262'808)	(79'653)	(94'312)
Goodwill acquis par le groupe			418	430
Actifs nets	464'761	370'659	160'024	125'995
Produits reçus des partenaires	397'710	317'486	132'500	106'165
Charges et autres produits d'exploitation	(295'408)	(291'674)	(93'433)	(97'831)
Amortissement des goodwill acquis par le groupe			(12)	(10)
Perte sur cession de participation			(16)	-
Résultat net - Excédent / (Insuffisance) de produits ¹⁾	102'302	25'812	39'039	8'324

1) En raison de l'obligation des actionnaires de couvrir les charges des sociétés de partenaires, le résultat net, retraité selon les normes comptables du groupe, représente un excédent ou une insuffisance de produits qui est imputé aux achats d'énergie du groupe. Les comptes sociaux des sociétés de partenaires ne sont pas déficitaires.

CHIFFRES CLÉS DES AUTRES SOCIÉTÉS DE PARTENAIRES PASSIFS

CHF'000	Valeurs brutes retraitées 2002/2003	Valeurs brutes retraitées 2001/2002	Quote-part du groupe 2002/2003	Quote-part du groupe 2001/2002
Immobilisations corporelles	1'568'381	1'672'525	78'419	83'626
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	536'100	522'200	26'805	26'110
Actifs circulants	187'636	302'979	9'385	15'154
Engagements à long terme	(2'263'078)	(2'038'078)	(113'373)	(102'123)
Engagements à court terme	(163'234)	(632'043)	(8'171)	(31'613)
Actifs nets négatifs	(134'195)	(172'417)	(6'935)	(8'846)
Produits reçus des partenaires	496'099	486'100	24'805	24'305
Charges et autres produits d'exploitation	(437'627)	(435'059)	(21'882)	(21'753)
Résultat net - Excédent / (Insuffisance) de produits ¹⁾	58'472	51'041	2'923	2'552

1) En raison de l'obligation des actionnaires de couvrir les charges des sociétés de partenaires, le résultat net, retraité selon les normes comptables du groupe, représente un excédent ou une insuffisance de produits qui est imputé aux achats d'énergie du groupe. Les comptes sociaux des sociétés de partenaires ne sont pas déficitaires.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

14 PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

CHF'000	31.12.2003	30.09.2002
MOUVEMENTS		
Valeur nette au début de la période	3'170	2'580
Quote-part du groupe au résultat	646	626
Dividendes	(406)	(32)
Ecart de conversion	30	(4)
Valeur nette à la fin de la période	3'440	3'170

CHIFFRES CLÉS

CHF'000	Valeurs brutes 2002/2003	Valeurs brutes 2001/2002	Quote-part du groupe 2002/2003	Quote-part du groupe 2001/2002
Immobilisations corporelles	13'494	16'708	2'083	2'561
Immobilisations incorporelles	10'689	11'680	1'588	1'704
Immobilisations financières	1'407	1'407	549	549
Actifs circulants	28'114	29'953	13'164	10'045
Engagements à long terme	(15'975)	(18'125)	(2'648)	(2'959)
Engagements à court terme	(24'238)	(28'768)	(11'296)	(8'730)
Actifs nets	13'491	12'855	3'440	3'170
Produits d'exploitation	136'221	70'704	57'646	24'989
Résultat opérationnel (EBIT)	3'410	3'157	1'085	897
Résultat net	1'973	1'859	646	626

15 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

CHF'000	31.12.2003	30.09.2002
Participation d Holding	-	43'798
Autres participations	173	173
Prêts à long terme auprès		
- de tiers	250	1'450
- de sociétés de partenaires et associées	9'894	6'423
	10'317	51'844

La participation d Holding, dont le groupe détenait 12.2% du capital, a été vendue dans le courant de l'exercice. Au 30 septembre 2002, elle était portée au bilan à sa juste valeur.

La juste valeur des autres participations et des prêts à long terme est proche de leur valeur comptable.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

16 STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

CHF'000	31.12.2003	30.09.2002
Matériel et marchandises	84	130
Travaux en cours	9'063	8'047
	9'147	8'177

17 CRÉANCES RÉSULTANT DE LIVRAISONS ET PRESTATIONS

CHF'000	31.12.2003	30.09.2002
Créances auprès		
- de tiers	82'173	67'127
- d'actionnaires	50'158	44'586
- de sociétés de partenaires et associées	2'684	2'671
- d'autres parties liées	112	22'702
	135'127	137'086

18 AUTRES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

CHF'000	Note	31.12.2003	30.09.2002
TVA, impôts anticipés et autres impôts récupérables		10'527	29'681
Créances auprès des institutions de prévoyance		28	251
Avantages et prestations payés d'avance		96	92
Intérêts courus auprès			
- de tiers		3	1'332
- de sociétés de partenaires et associées		264	110
- d'autres parties liées		-	196
Instruments financiers dérivés actifs	25	3'720	-
Prêts à court terme (avances) auprès			
- de tiers		24	51'158
- d'actionnaires		-	1'606
- de sociétés de partenaires et associées		4'165	68'971
- d'autres parties liées		17'356	7'579
Autres créances et transitoires auprès			
- de tiers		480	2'111
- d'actionnaires		258	155
- de sociétés de partenaires et associées		5'060	2'613
- d'autres parties liées		52	-
		42'033	165'855

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

19 PROVISIONS

CHF'000	Note	31.12.2003	30.09.2002
Provisions à long terme		46'276	48'743
Provisions à court terme	23	700	1'360
		46'976	50'103

	Démantèlement	Avantages du personnel	Litiges	Autres	Total
Etat au 30.09.2001	23'898	22'135	20'198	3'787	70'018
Modification du périmètre de consolidation	-	705	-	-	705
Constitutions	-	2'216	-	-	2'216
Emplois	-	(3'046)	(19'538)	-	(22'584)
Dissolutions	-	(507)	-	-	(507)
Effets de l'actualisation	-	-	-	255	255
Etat au 30.09.2002	23'898	21'503	660	4'042	50'103
Etat au 30.09.2002	23'898	21'503	660	4'042	50'103
Constitutions	-	1'077	-	-	1'077
Emplois	-	(3'282)	(642)	-	(3'924)
Dissolutions	-	(604)	(18)	-	(622)
Effets de l'actualisation	-	-	-	342	342
Etat au 31.12.2003	23'898	18'694	-	4'384	46'976

La provision pour démantèlement est destinée au démontage des installations de la Centrale Thermique de Vouvry SA. Le démontage des installations, initialement prévu lors des exercices 2001/2002 et 2002/2003, est différé à une date indéterminée.

La provision pour avantages du personnel représente l'engagement financier du groupe envers la CPE (insuffisances d'actifs du régime présentées dans la note 24), les collaborateurs actifs du groupe (retraites anticipées accordés dès l'âge de 60 ans à tous les employés) et les anciens collaborateurs du groupe (indexation des rentes de prévoyance non assurée par la CPE et participation à l'assurance maladie).

La provision pour litiges concerne les redevances et l'impôt spécial hydraulique dus par le groupe à l'Etat du Valais et aux communes concédantes. Ce litige a été réglé au cours des exercices 2001/2002 et 2002/2003.

Les autres provisions englobent les coûts de remise en état de l'aménagement de Fully prévu dès 2005. Cet aménagement, dont la concession échoit en 2005, n'est plus exploité par le groupe depuis les intempéries d'octobre 2000 qui l'ont mis hors service.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

20 DETTES FINANCIÈRES

CHF'000	31.12.2003	30.09.2002
Dettes financières à long terme	481'994	442'079
Dettes financières à court terme	109'910	268'678
	591'904	710'757

	Taux effectif	Durée	Juste valeur			
			2003	2002		
Emprunts obligataires						
- CHF 100 millions à 6.5%, échéance 12.11	1) 6.67%	1992-2004	-	100'000	-	100'000
- CHF 100 millions à 5.25%, échéance 25.03	1) 5.41%	1993-2005	-	100'000	-	100'000
- CHF 300 millions à 4%, échéance 10.02	4.20%	1998-2009	314'059	311'042	297'458	297'079
Emprunts auprès d'établissements financiers						
- Banque	4.375%	1994-2003	-	15'060	-	15'000
- Banque	3.22%	1999-2006	5'125	5'094	5'000	5'000
- Banque	5.00%	2000-2007	10'788	10'883	10'000	10'000
- Banque	4.34%	2000-2008	10'609	10'650	10'000	10'000
- Assurance	3.535%	1998-2008	113'176	112'979	110'000	110'000
- Assurance	4.44%	2000-2010	10'670	10'694	10'000	10'000
Emprunt auprès des actionnaires	2) 3.40%	2002-2011	38'927	-	39'536	-
Autres dettes envers						
- des tiers		A vue	3'353	3'263	3'353	3'263
- des actionnaires		A vue	106'511	-	106'511	-
- des sociétés de partenaires et associées		A vue	46	50'415	46	50'415
Total des dettes financières du groupe					591'904	710'757

1) Emprunts dénoncés et remboursés par anticipation dans le courant de l'exercice 2002/2003.

2) Emprunt convertible ou remboursable en tout temps mais au plus tard le 31 décembre 2011. N'étant pas rémunérés, l'emprunt a été actualisé au taux prévalant sur le marché des capitaux à la date du versement et l'effet de l'escompte a été inscrit dans les fonds propres.

21 AUTRES ENGAGEMENTS

CHF'000	Note	31.12.2003	30.09.2002
Engagements envers des sociétés de partenaires	13	6'935	8'846
Option financière en faveur d'un actionnaire	27	15'000	-
		21'935	8'846

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

22 DETTES RÉSULTANT D'ACHATS ET DE PRESTATIONS

CHF'000	31.12.2003	30.09.2002
Dettes envers		
- des tiers	62'450	53'852
- des actionnaires	930	929
- des sociétés de partenaires et associées	5'842	2'926
- des autres parties liées	-	22'360
	69'222	80'067

23 AUTRES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

CHF'000	Note	31.12.2003	30.09.2002
TVA, impôts anticipés et autres impôts dus		229	16'438
Salaires et autres charges sociales dus		1'373	2'866
Heures supplémentaires et vacances dues		1'304	2'013
Provisions à court terme	19	700	1'360
Contrats liés à l'activité de négoce d'électricité	25	-	1'129
Intérêts courus envers			
- des tiers		12'883	19'377
- des sociétés de partenaires et associées		-	1'108
Autres dettes et transitoires envers			
- des tiers		10'821	8'901
- des actionnaires		4'358	3'841
- des sociétés de partenaires et associées		6'121	11'171
- des autres parties liées		97	1'467
		37'886	69'671

24 ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE

CHF'000	31.12.2003	30.09.2002
ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE COMPTABILISÉS AU BILAN		
Juste valeur des actifs des régimes	186'722	209'288
Valeur actualisée des engagements de prévoyance	(205'767)	(230'957)
Insuffisance d'actifs	(19'045)	(21'669)
Écarts actuariels non comptabilisés	12'401	13'512
Insuffisance d'actifs comptabilisée	(6'644)	(8'157)

Le groupe n'a pas appliqué rétrospectivement la norme IAS 19, mais a comptabilisé dans son bilan d'ouverture du 1.10.2001 l'intégralité des insuffisances d'actifs dans les fonds propres.

Le taux de couverture de la CPE, calculé selon les normes suisses en vigueur, s'élève au 31 décembre 2003 à 103%.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

CHF'000	31.12.2003	30.09.2002
CHARGE DE PRÉVOYANCE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT		
Coût des services rendus	4'907	4'660
Cotisations des employés	(1'377)	(1'071)
Coût financier	9'691	7'979
Rendement attendu des actifs du régime	(12'606)	(10'981)
Coût de la réduction du régime	753	-
Transfert (de) / à l'excédent d'actifs du régime non comptabilisé	(815)	84
Dissolution de provision	454	506
Coût net de prévoyance du groupe	1'007	1'177
Rendement effectif des actifs du régime - (Perte)	(3'544)	(20'715)

Le coût de la réduction du régime représente la perte liée au transfert du personnel d'exploitation des usines hydrauliques du groupe dans la société associée Hydro Exploitation SA.

Le transfert (de) / à l'excédent d'actifs du régime non comptabilisé est constitué des excédents de rendement attendu des actifs ainsi que des cotisations supérieures au coût net de prévoyance versées par le groupe. Les excédents d'actifs du régime ne sont pas portés au bilan.

La dissolution de provision représente l'excédent de rendement attendu des actifs par rapport au coût financier des engagements de prévoyance de Centrale Thermique de Vouvry SA. L'engagement inscrit dans le bilan de cette société ne sert qu'à couvrir les insuffisances d'actifs de rentiers. Centrale Thermique de Vouvry SA n'a pas employé de personnel dans le courant des exercices sous revue.

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Taux d'actualisation	3.5%	3.5%
Taux de rendement attendu des actifs du régime	5.0%	5.0%
Augmentation future des salaires	1.5%	1.5%
Augmentation future des retraites	1.0%	1.0%

25 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

CONTRATS LIÉS À L'ACTIVITÉ DE NÉGOCE D'ÉLECTRICITÉ

CHF'000	Valeurs positives	Valeurs négatives	Valeurs nettes
Opérations ouvertes au 30.09.2002			
Contrats à terme	22'926	(24'110)	(1'184)
Contrats d'option	366	(311)	55
	23'292	(24'421)	(1'129)
Opérations ouvertes au 31.12.2003			
Contrats à terme	51'723	(48'044)	3'679
Contrats d'option	41	-	41
	51'764	(48'044)	3'720

INSTRUMENTS FINANCIERS

Le groupe n'a pas d'instrument financier dérivé ouvert au 31.12.2003 et au 30.09.2002.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

26 ACQUISITIONS DE FILIALES

CHF'000	31.12.2003	30.09.2002
Acquisition de Salanfe SA	-	(6'400)
Liquidités apportées par Salanfe SA	-	155
	-	(6'245)

27 RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

ACTIONNAIRES

Le groupe réalise une part essentielle de son activité avec les actionnaires d'EOS HOLDING. Il leur achète et leur vend de l'énergie électrique à court et à long terme, leur fournit des prestations de transport d'énergie électrique et leur procure des services dits associés (fourniture d'énergie d'appoint et prestations de services). Toutes ces prestations sont réalisées entre les parties à des conditions conformes aux prix du marché.

Accords avec les principaux actionnaires d'EOS HOLDING

EOS, filiale à 99.5% de EOS HOLDING, a signé en mars 2001 avec ses "actionnaires-clients" de l'époque (EEF, RE, SIG, SIL), désormais tous actionnaires de EOS HOLDING et non plus directement d'EOS, un accord cadre et une série de conventions qui sont entrés en application dès le 1er octobre 2001. Ces accords contiennent des mesures visant à assurer la pérennité financière de la société selon un plan à long terme accepté par ses actionnaires.

Ces accords comprennent une nouvelle convention qui supprime certaines obligations réciproques, à savoir l'obligation de fourniture d'énergie d'appoint d'EOS à ses anciens "actionnaires clients" d'une part, et l'obligation d'approvisionnement exclusif auprès d'EOS pour la puissance et l'énergie électrique dont les anciens "actionnaires clients" ont besoin en complément de leurs ressources propres d'autre part. La nouvelle convention prévoit en revanche, depuis son entrée en vigueur au 1er octobre 2001 et pour une période de six ans (c'est-à-dire jusqu'au 30 septembre 2007), une obligation d'achat, par les "actionnaires-clients", de quantités annuelles d'énergie définies, à des conditions prédéterminées.

Au plan financier, ces accords prévoient:

- le versement par les "actionnaires-clients", de contributions spéciales à hauteur de CHF 380 millions, pour une période allant du 1er octobre 2001 au 30 septembre 2004;
- l'octroi de prêts convertibles par les "actionnaires-clients", non rémunérés, à hauteur de CHF 155 millions, qui pourront d'entente avec les "actionnaires-clients" être remboursés ou compensés tout ou en partie par l'émission de nouvelles actions.

Ces montants sont répartis entre "actionnaires clients" selon la part au capital-actions des actionnaires concernés.

Dans le cadre des conventions, les "actionnaires clients" ont la possibilité, dès le 1er octobre 2007 et jusqu'au 31 décembre 2030, de s'approvisionner auprès d'EOS, pour une quantité annuelle totale ne pouvant excéder 1'500 GWh, à un prix équivalent à son coût moyen de production. Le cas échéant, la différence cumulée au fil des années entre le prix de vente moyen d'EOS, hors vente au coût moyen de production aux "actionnaires-clients", et le coût moyen de production sur les quantités prélevées, ne pourra s'élever à un montant supérieur au montant des contributions spéciales versées par les "actionnaires clients".

Cette possibilité d'approvisionnement est considérée comme un droit d'achat qui ne naîtra qu'au moment de l'exercice du droit et qui s'éteindra uniquement par la livraison physique d'électricité. Il s'agit dès lors d'une obligation future de livraison d'énergie.

Comme il n'est pas possible de déterminer si les "actionnaires-clients" feront usage de leur droit ni à quelles conditions il sera exercé, aucun engagement n'a été enregistré dans les états financiers.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Option financière

Le groupe a accordé à SIG un droit de prélèvement de puissance et d'énergie provenant de sa part à la production de la société de partenaires "Forces Motrices Hongrin-Léman SA". Il permet à SIG d'acquiescer au prix de revient de production de cette dernière 20% des apports naturels moyens de la société. Le droit de prélèvement se termine le 30 septembre 2051 à l'échéance des concessions actuelles de Forces Motrices Hongrin-Léman SA. En mars 2003, la fourniture d'énergie a été convertie en une option financière. L'option peut être exercée dès que le prix horaire du marché du spot de la bourse EEX à Leipzig dépasse le prix de revient de production (prix d'exercice de l'option). Au 31 décembre 2003, l'option financière, estimée à CHF 15 millions, figure dans les autres engagements et est présentée dans la note 21.

Relations avec EOS HOLDING

Une partie des tâches de direction du groupe est assumée par le management d'EOS HOLDING qui coordonne les activités entre EOS et AVENIS TRADING. EOS HOLDING participe également au financement du groupe.

Autres transactions

En mars 2003, le groupe a cédé 250 actions de la société de partenaires "Forces Motrices Hongrin-Léman SA" à SIL au prix de CHF 2.5 millions.

SOCIÉTÉS DE PARTENAIRES

Le groupe effectue une part importante de ses achats d'énergie auprès des sociétés de partenaires. Il bénéficie d'un droit de prélèvement de puissance et d'énergie auprès de ces dernières dans la proportion de sa participation. En contrepartie et dans une proportion identique, il est tenu contractuellement de couvrir leurs charges.

Les informations comptables et financières des sociétés de partenaires sont présentées dans la note 13.

SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

En qualité d'agent commercial et de grossiste en énergie, AlpEnergie Italia SpA assume la commercialisation en Italie de l'énergie du groupe. Des mandats sont confiés à Stucky SA. Les tâches de coordination de la gestion des réseaux de transport THT au niveau national et international ont été déléguées à Etrans SA. Toutes ces sociétés facturent leurs prestations aux conditions du marché.

Les informations comptables et financières des sociétés associées sont présentées dans la note 14.

AUTRES PARTIES LIÉES

Les autres parties liées englobent les sociétés détenues directement par EOS HOLDING.

EOS a mandaté AVENIS TRADING pour assumer les tâches de ventes directes et de gestion de portefeuille énergétique du groupe. EOS réalise une partie des tâches de support des activités d'AVENIS TRADING. Toutes ces prestations sont facturées aux conditions du marché.

Depuis le milieu de l'année 2003, Hydro Exploitation SA a repris le personnel d'exploitation des usines hydrauliques du groupe et assume la maintenance et l'exploitation de ces usines. Des mandats sont confiés à Cleuson-Dixence Construction SA (CDC) et Cisel Informatique SA. Toutes ces sociétés facturent leurs prestations aux conditions du marché.

28 ENGAGEMENTS FUTURS ET ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

Le groupe n'a pas d'engagements autres que ceux énumérés dans les relations avec les parties liées (notes 13 et 27).

29 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'y a pas d'événement particulier à signaler.

Sig. Hans E. Schweickardt

Sig. Patrick Mariller



■ *Ernst & Young SA*
Place Chauderon 18
Case postale
CH-1000 Lausanne 9

■ Téléphone +41 58 286 51 11
Téléfax +41 58 286 51 01
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale des actionnaires de
Energie Ouest Suisse (EOS), Lausanne

Lausanne, le 8 avril 2004
fbl/7.4

Rapport du réviseur des comptes consolidés

En notre qualité de réviseur des comptes consolidés, nous avons vérifié les comptes consolidés (bilan, compte de résultat, flux de trésorerie, variation des fonds propres et annexe, pages xx à yy) de Energie Ouest Suisse (EOS) pour chacun des deux exercices des périodes arrêtées au 30 septembre 2002 (12 mois) et au 31 décembre 2003 (15 mois).

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes consolidés et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes consolidés puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes consolidés et les indications figurant dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS), et sont conformes à la loi suisse.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Pierre Delaloye
Expert fiduciaire diplômé
(responsable du mandat)

Pierre-Alain Coquoz
Expert-comptable diplômé

Annexe:

- Comptes consolidés (bilan, compte de résultat, flux de trésorerie, variation des fonds propres et annexe)

■ Succursales à Aarau, Baden, Bâle, Berne, Genève, Kreuzlingen, Lausanne, Lucerne, Lugano, Neuchâtel, St-Gall, Zoug, Zurich.
■ Membre de la Chambre fiduciaire

IV. COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2002/03

	<u>Page(s)</u>
Compte de résultat	38
Proposition d'affectation du bénéfice au bilan	39
Bilan	40-41
Annexe	41-45
Rapport du réviseur	46

Remarque :

Dans les tableaux et commentaires qui suivent, les données chiffrées sont exprimées, sauf indication contraire, en milliers de francs suisses (kCHF).

COMPTE DE RESULTAT

CHF'000	Exercice 2002/2003 (15 mois)	Exercice 2001/2002 (12 mois)
Chiffre d'affaires net	1'477'152	757'813
Autres produits d'exploitation	33'688	24'711
Total des Produits d'exploitation	1'510'841	782'523
Achats d'énergie	-1'171'698	-575'656
Matériel et prestations	-24'649	-15'846
Charges de personnel	-41'502	-30'609
Amortissements	-56'490	-43'227
Autres charges d'exploitation	-33'608	-31'090
Total des charges d'exploitation	-1'327'947	-696'428
Bénéfice avant intérêts et impôts (EBIT)	182'894	86'095
Produits financiers	9'839	12'338
Charges financières	-27'070	-36'442
Total coût financier net	-17'231	-24'104
Bénéfice avant impôt (EBT)	165'663	61'991
Impôts sur le bénéfice	-914	-12'400
Bénéfice avant produits et charges exceptionnels	164'749	49'591
Produits exceptionnels s/réalisation d'actifs	887	261
Prélèvements exceptionnels sur provisions	109'067	18'740
Autres produits exceptionnels	39'764	82'409
Total produits exceptionnels	149'718	101'411
Allocations exceptionnelles aux provisions	-57'500	-57'000
Autres charges exceptionnelles	-95'584	-19'912
Total charges exceptionnelles	-153'084	-76'912
Bénéfice net	161'383	74'090

PROPOSITION D'AFFECTATION DU BÉNÉFICE AU BILAN

CHF'000	Exercice 2002/2003	Exercice 2001/2002
Report au début de l'exercice	539	1'599
Bénéfice de l'exercice	161'383	74'090
Bénéfice au bilan	161'922	75'689
Dividende CHF 110.- par action (CHF 45.-- par action en 2001/02)	-159'500	-65'250
Attribution la réserve générale	0	-9'900
Solde à reporter	2'422	539

BILAN

CHF'000	31 DECEMBRE 2003	30 SEPTEMBRE 2002
ACTIF		
Installations en exploitation	682'318	702'113
Immeubles	51'657	53'161
Projets en cours	14'327	3'755
Total immobilisations corporelles	748'303	759'029
Total immobilisations incorporelles	309'674	334'655
Participations	331'890	342'774
Prêts aux sociétés du groupe	9'894	6'423
Total immobilisations financières	341'785	349'198
Total de l'actif immobilisé	1'399'761	1'442'882
Travaux en cours et prestations à facturer	7'977	7'151
<i>Créances sur ventes et prestations envers :</i>		
Clients	67'221	50'962
Sociétés proches / actionnaires	50'153	44'586
Sociétés du groupe	2'917	3'577
<i>Autres créances envers :</i>		
Tiers	12'899	29'724
Sociétés proches / actionnaires	0	1'606
Sociétés du groupe	37'490	83'616
Liquidités et titres	90'907	350'641
<i>Actifs transitoires envers :</i>		
Tiers	584	2'687
Sociétés proches / actionnaires	259	202
Sociétés du groupe	5'624	3'557
Total de l'actif circulant	276'030	578'308
Total de l'actif	1'675'791	2'021'190

BILAN

CHF'000	31 DECEMBRE 2003	30 SEPTEMBRE 2002
PASSIF		
Capital-actions	145'000	145'000
Réserve légale générale	72'500	62'600
Réserve de péréquation	0	178'000
Réserve spéciale	11'689	123'689
<i>Bénéfice au bilan :</i>		
report au début de l'exercice	539	1'599
bénéfice de l'exercice	161'383	74'090
Total des fonds propres	391'111	584'978
Provision d'amortissement pour droit de retour	5'800	5'800
Autres provisions	585'180	625'906
Total des provisions	590'980	631'706
Emprunts obligataires et assimilés	410'000	510'000
Emprunts aux sociétés proches / actionnaires	51'667	0
Autres engagements auprès société proches / act.	15'000	0
Emprunts aux sociétés du groupe	2'650	2'650
Total des fonds étrangers à long terme	479'317	512'650
Emprunts et dettes financières		
Tiers	3'301	103'074
Sociétés du groupe	0	50'400
<i>Dettes sur achats et prestations envers :</i>		
Fournisseurs	62'073	53'456
Sociétés proches / actionnaires	930	962
Sociétés du groupe	5'832	3'066
<i>Autres dettes envers :</i>		
Tiers	3'995	18'420
Sociétés proches / actionnaires	106'511	37
Sociétés du groupe	828	2'835
<i>Passifs transitoires envers :</i>		
Tiers	7'490	24'212
Sociétés proches / actionnaires	4'466	3'887
Sociétés du groupe	7'328	12'339
Intérêts courus	11'628	19'169
Total des fonds étrangers à court terme	214'383	291'856
Total du passif	1'675'791	2'021'190

ANNEXE

Participations			31 décembre 2003	30 septembre 2002
Société	Activité	Capital-actions	Pourcentage de contrôle au	Pourcentage de contrôle au
*) Grande Dixence SA, Sion	Production d'électricité	300'000	60%	60%
*) Cleuson-Dixence, société simple	Production d'électricité	p.m.	31.18%	31.18%
*) Salanfe SA, Vernayaz	Production d'électricité	18'000	100%	100%
*) Société des Forces Motrices du Grand-Saint-Bernard SA, Bourg-Saint-Pierre	Production d'électricité	20'000	25%	25%
*) Electra-Massa SA, Naters	Production d'électricité	40'000	23.03%	23.03%
*) Forces Motrices de Conches SA, Lax	Production d'électricité	30'000	41%	41%
*) Forces Motrices Hongrin-Léman SA, Château-d'Oex	Production d'électricité	70'000	39.286%	42.857%
*) Hydro-Rhône SA, Sion	Production d'électricité	100	30%	30%
Energie Electrique du Simplon SA, Simplon-Dorf	Production d'électricité	8'000	78.24%	78.24%
*) Centrale Thermique de Vouvry SA, Vouvry	Production d'électricité	1'000	95%	95%
*) Centrales Nucléaires en Participation SA, Berne	Production d'électricité	150'000	33.33%	33.33%
*) Centrale Nucléaire de Leibstadt SA, Leibstadt	Production d'électricité	450'000	5%	5%
Stucky SA, Lausanne	Prestations de services d'ingénieurs	750	39%	39%
d Holding, Zürich	Société financière dans les télécommunications	33'091	0.00%	12.19%
AlpEnergie Italia S.p.A., Milan	Représentation et commerce d'énergie	EUR 1000	50%	50%
AlpEnergie Suisse Sàrl, Lausanne	Prestations de services dans le domaine de l'énergie	20	100%	100%
*) Etrans, Laufenburg	Gestion du réseau THT suisse	7'500	14.47%	14.47%
*) Forces Motrices de Martigny-Bourg SA, Martigny-Bourg	Production d'électricité	3'000	18%	18%

*) voir obligations de garantie en faveur de tiers

Intégration de la société simple Cleuson-Dixence

Les actifs, passifs, charges et produits de Cleuson-Dixence sont intégrés individuellement dans les comptes d'EOS pour sa part de 7/22ème.

Obligations de garantie en faveur de tiers

Dans les sociétés de partenaires *), EOS s'est engagée, à l'instar des autres partenaires, à prendre livraison de sa part d'énergie et à couvrir les charges desdites sociétés dans la proportion de sa participation, sauf accords spéciaux.

Les charges annuelles de ces sociétés comprennent en particulier les intérêts, ainsi que les amortissements et provisions nécessaires au remboursement des emprunts obligataires.

Assurance incendie des immobilisations

634'673

627'480

Une importante partie des immobilisations n'est pas assurée contre l'incendie du fait de leur nature (murs en béton, galeries, conduites diverses et lignes à haute tension).

ANNEXE

Emprunts obligataires

		31 décembre 2003	30 septembre 2002
--	--	------------------	-------------------

	Echéance anticipée		
5 1/4 % 1993/2005	1) 25.03.2003	0	100'000
4 % 1998/2009	-	300'000	300'000
		300'000	400'000

1) Emprunt dénoncé par anticipation

Actionnaires d' EOS

	31 décembre 2003		30 septembre 2002	
Désignation	Valeur nominale du total des actions	% du capital	Valeur nominale du total des actions	% du capital

EOS HOLDING, Lausanne	144'255	99.486%	144'255	99.486%
Municipalité de Sion, Sion	735	0.507%	735	0.507%
Commune de Martigny, Martigny	10	0.007%	10	0.007%
	145'000	100.000%	145'000	100.000%

Engagements conditionnels

A l'exception de ceux mentionnés dans les transactions avec les actionnaires d'EOS, il n'y a pas d'autres engagements conditionnels.

Engagements envers des fonds de retraite

Le personnel de la société est affilié auprès de la CPE, Caisse Pension Energie à Zurich, institution collective de la branche. Il est assuré dans un plan LPP à prestations définies.

Les statuts de la CPE stipulent que si le bilan technique présente un découvert de plus d'un dixième du passif et que si une amélioration n'est pas prévisible, les contributions doivent être augmentées et/ou les prestations expectatives réduites par une révision des statuts afin de rétablir l'équilibre financier de la Caisse.

Le taux de couverture de la CPE, calculé selon les normes suisses en vigueur, s'élève au 31 décembre 2003 à 103%. La caisse est donc en équilibre financier favorable.

Transactions avec les actionnaires d'EOS HOLDING

La société EOS, filiale à 99.5% de EOS HOLDING, a signé en mars 2001 avec ses "actionnaires-clients" de l'époque (EEF, RE, SIG, SIL), désormais tous actionnaires de EOS HOLDING et non plus directement d'EOS, un accord cadre et une série de conventions qui sont entrés en application dès le 1er octobre 2001. Ces accords contiennent des mesures visant à assurer la pérennité financière de la société selon un plan à long terme accepté par ses actionnaires.

Ces accords comprennent une nouvelle convention qui supprime certaines obligations réciproques, à savoir l'obligation de fourniture d'énergie d'appoint d'EOS à ses anciens "actionnaires clients" d'une part, et l'obligation d'approvisionnement exclusif auprès d'EOS pour la puissance et l'énergie électrique dont les anciens "actionnaires clients" ont besoin en complément de leurs ressources propres d'autre part. La nouvelle convention prévoit en revanche, depuis son entrée en vigueur au 1er octobre 2001 et pour une période de six ans (c'est-à-dire jusqu'au 30 septembre 2007), une obligation d'achat, par les "actionnaires-clients", de quantités annuelles d'énergie définies, à des conditions prédéterminées.

Au plan financier, ces accords prévoient:

- le versement par les "actionnaires-clients", de contributions spéciales à hauteur de CHF 380 millions, pour une période allant du 1er octobre 2001 au 30 septembre 2004;
- l'octroi de prêts convertibles par les "actionnaires-clients", non rémunérés, à hauteur de CHF 155 millions, qui pourront d'entente avec les "actionnaires-clients" être remboursés ou compensés tout ou en partie par l'émission de nouvelles actions.

Ces montants sont répartis entre "actionnaires clients" selon la part au capital-actions des actionnaires concernés.

Dans le cadre des conventions, les "actionnaires clients" ont la possibilité, dès le 1er octobre 2007 et jusqu'au 31 décembre 2030, de s'approvisionner auprès d'EOS, pour une quantité annuelle totale ne pouvant excéder 1'500 GWh, à un prix équivalent à son coût moyen de production. Le cas échéant, la différence cumulée au fil des années entre le prix de vente moyen d'EOS, hors vente au coût moyen de production aux "actionnaires-clients", et le coût moyen de production sur les quantités prélevées, ne pourra s'élever à un montant supérieur au montant des contributions spéciales versées par les "actionnaires clients".

Cette possibilité d'approvisionnement est considérée comme un droit d'achat qui ne naîtra qu'au moment de l'exercice du droit et qui s'éteindra uniquement par la livraison physique d'électricité. Il s'agit dès lors d'une obligation future de livraison d'énergie.

Comme il n'est pas possible de déterminer si les "actionnaires-clients" feront usage de leur droit ni à quelles conditions il sera exercé, aucun engagement n'a été enregistré dans les états financiers.

Présentation des comptes

La présentation des comptes de l'exercice 2002/2003 a été remaniée pour améliorer la transparence des comptes. L'activité de trading a été éliminée des comptes de résultat. Les ventes de trading se montent à kCHF 1'543'927 en 2002/2003 et à kCHF 652'559 l'exercice précédent. Les achats de trading se montent à kCHF 1'537'170 en 2002/2003 et à kCHF 659'632 l'exercice précédent. Les achats et les ventes du marché de l'énergie sont souvent réalisées auprès des mêmes contreparties. Une compensation des dettes et créances réciproques a été réalisée dans les rubriques "Créances sur ventes et prestations" et "Dettes sur achats et prestation". Les comptes de l'exercice précédent ont été retraités pour les rendre comparables.

ANNEXE

Indications supplémentaires

Le 12 décembre 2000, le puits blindé de la conduite forcée qui appartient à Cleuson-Dixence et qui amène les eaux du barrage de la Grande Dixence à l'usine de Bieudron s'est rompu. La remise en service de l'aménagement nécessitera la reconstruction complète du blindage et d'autres travaux représentant un investissement de l'ordre de CHF 250 millions. Les études et travaux prévus à cet effet débutent en 2004 et devraient se terminer en 2008. A la suite de cet accident, EOS et Grande Dixence SA ont entamé une procédure civile contre le consortium de construction qu'elles estiment responsable et lui réclament CHF 150 millions pour la reconstruction et le manque à gagner. Les conclusions définitives de l'enquête pénale, qui ne sont pas connues, et la faillite d'un des trois partenaires du consortium constituent des éléments d'incertitude importants. Dans ce cadre, le Conseil d'administration a estimé prudent de constituer une provision pour couvrir d'éventuelles corrections de la valeur des actifs.

La date de la clôture des comptes a été déplacée du 30 septembre au 31 décembre. L'exercice 2002/2003 porte sur une durée exceptionnelle de 15 mois.

Sig. Hans E. Schweickardt

Sig. Patrick Mariller



■ Ernst & Young SA
Place Chauderon 18
Case postale
CH-1000 Lausanne 9

■ Téléphone +41 58 286 51 11
Téléfax +41 58 286 51 01
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale des actionnaires de
Energie Ouest Suisse (EOS), Lausanne

Lausanne, le 8 avril 2004
fbl/5.4

Rapport de l'organe de révision

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de Energie Ouest Suisse (EOS) pour l'exercice portant sur la période du 1^{er} octobre 2002 au 31 décembre 2003.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels ainsi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Pierre Delaloye
Expert fiduciaire diplômé
(responsable du mandat)

Pierre-Alain Coquoz
Expert-comptable diplômé

Annexes:

- Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe)
- Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

■ Succursales à Aarau, Baden, Bâle, Berne, Genève, Kreuzlingen, Lausanne, Lucerne, Lugano, Neuchâtel, St-Gall, Zoug, Zurich.
■ Membre de la Chambre fiduciaire